



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la valorisation et au développement stratégique du centre-ville de Neuchâtel

(5 mai 2014)

Introduction

Le présent rapport présente la stratégie que nous souhaitons mettre en œuvre pour valoriser et développer le centre-ville de Neuchâtel. Répondant à un postulat adopté par votre Autorité en 2010, il s'inscrit aussi dans les perspectives tracées dans le Programme politique 2014-2017.

Après avoir décrit le processus qui a permis d'instaurer un partenariat entre la Ville et les commerçants, le rapport détaille les axes fondamentaux sur lesquels repose la stratégie et le plan d'action retenus.

Le but est de positionner de manière exemplaire le centre-ville d'ici à 2019, année du 40^{ème} anniversaire de la zone piétonne. Pour mettre en valeur les qualités du centre-ville, nous souhaitons soutenir une dynamique positive et rassembler l'ensemble des acteurs qui s'y trouvent, sans oublier la population.

Enfin, nous présentons à votre Autorité deux projets d'arrêtés. Le premier vise à pérenniser la fonction de délégué au centre-ville. Le second propose de garantir, pour une durée de 5 ans, la subvention accordée à l'association NEUCHÂTELcentre.

1. Contexte

Le 15 mars 2010, votre Autorité a adopté le postulat no 156 (09-509) du groupe socialiste déposé le 7 décembre 2009 et dont la teneur était la suivante :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les diverses stratégies d'action possibles afin de renforcer et développer une activité commerciale équilibrée au centre-ville, en partenariat avec l'ensemble des acteurs directement concernés ».

Par ailleurs, d'autres postulats et motions ont été déposés depuis 2010 sur des thèmes analogues, que nous rappelons ici :

- Postulat no 168 (12-505) du groupe socialiste, par M. Matthieu Béguelin et consorts intitulé « Dynamisons le centre-ville en musique »,
- Postulat no 170 (12-509) des groupes PLR et socialiste par M. et Mme Jean-Charles Authier, Sabrina Rinaldo Adam et consorts, intitulé « Pour accroître l'offre en place de parc lors d'événements particuliers au centre-ville »,
- Motion no 284 (10-310) du groupe socialiste, par M. Matthieu Béguelin et consorts intitulé « Neuchâtel, Ville Millénaire et Ville d'avenir »,
- Motion no 283 (11-301) du groupe socialiste, par M. Matthieu Béguelin et consorts intitulé « pour une meilleure accessibilité au centre-ville »,
- Motion no 295 (12-302) du groupe PopVertsSol, par M. Christian van Gessel et consorts intitulé « Des fleurs et des bancs dans la zone piétonne »,
- Motion no 297 (12-304) du groupe socialiste, par M. Matthieu Béguelin et consorts intitulé « Pas de vitrines fantômes en centre-ville ».

Si du temps s'est écoulé depuis le dépôt de ces postulats et motions, des réflexions stratégiques ont néanmoins été entreprises, impliquant les principaux acteurs économiques concernés par la valorisation du centre-ville.

L'évolution difficile du centre-ville n'est pas propre à Neuchâtel. Selon une étude du Crédit suisse publiée en janvier 2012 (Swiss issues branches, Retail outlook 2012 fait et tendances), entre 1998 et 2008, les centres-villes des dix plus grandes villes suisses ont perdu plus de 10% de leurs magasins, une proportion identique à la moyenne nationale.

Par contre, les centres-villes enregistrent une forte augmentation des succursales, au détriment parfois d'enseignes historiques.

Il convient de rappeler ici les rapports et réponses fournis ces dernières années à votre Autorité démontrant que le sujet a toujours été d'actualité¹.

Il n'est pas inutile de mentionner les diverses actions entreprises par plusieurs acteurs et associations en vue d'animer le centre-ville avec plus ou moins de bonheur, comme l'expérience d'un manager du centre-ville, dont les principaux succès ont été la création de «quartiers de commerçants» du centre-ville, et la renaissance de la "Quinzaine neuchâteloise". Suite au départ du manager du centre-ville, l'association "Neuchâtel un Cœur en Ville" (NCV) s'est redimensionnée et a poursuivi ses activités, en assurant en particulier l'animation de cette "Quinzaine neuchâteloise".

Par ailleurs, grâce à la subvention annuelle² accordée selon les modalités que votre Autorité a définies, elle a pu organiser des manifestations durant les fêtes de fin d'année et actions diverses tout au long de l'année.

Parallèlement, des pourparlers entre l'association "Neuchâtel un Cœur en Ville" et "Pro Neuchâtel" ont débuté et se sont concrétisés en mars dernier par la fusion des deux entités dans une nouvelle association, qui a pris le nom de "NEUCHÂTELcentre". Le centre-ville pourra ainsi bénéficier d'une coordination accrue lors de l'organisation de manifestations par les commerçants ou autres acteurs économiques.

En outre, votre Autorité a décidé, le 3 septembre 2012, la création d'une commission spéciale "Développement économique" dont l'un des objectifs prioritaires est de revaloriser le centre-ville. Une première mesure concrète fut la végétalisation du Ruau de la rue du Seyon, l'été dernier, qui a rencontré un vif succès tant auprès de la population que des commerçants de la place.

De son côté, le Conseil communal a organisé sous l'égide de la HEG Arc, des ateliers participatifs réunissant les autorités, des commerçants du centre-ville et divers cadres de l'administration. Des axes stratégiques ont ainsi été définis, amenant les autorités à prendre et à assurer la conduite des actions futures.

¹ Réponse du CC à l'interpellation No 03-506, rapport du CC au CG No 09-023, réponse à la question écrite No 11-801.

² Voir rapport du CC au CG No 09-023.

Notre Conseil a réorganisé les sections de manière à renforcer les synergies entre Urbanisme et Economie. Il a également mis sur pied un groupe de coordination entre les Services de l'administration pour plus d'efficience et d'efficacité de l'action publique au centre-ville.

Des moyens ont également été investis pour réaliser les recommandations issues de la collaboration menée avec la HEG Arc. Ainsi, une fonction de délégué au centre-ville a notamment été instituée, à titre temporaire dans un premier temps.

Début 2014, une collaboration constructive s'est également renforcée avec la Chambre du commerce et de l'industrie. L'objectif est de travailler dans un esprit partenarial au développement de la Ville et du Canton. Cela s'est rapidement concrétisé par l'organisation d'une conférence lors du Salon neuchâtelois de l'immobilier sur le thème : art de vivre et innovation, Neuchâtel ça bouge !

Le but du présent rapport est de vous présenter le plan stratégique que nous entendons mettre en œuvre pour développer et valoriser le centre-ville. Nous voulons faire en sorte que celui-ci retrouve un rayonnement national et international d'ici à 2019, année du 40^{ème} anniversaire de la zone piétonne.

Le rapport propose aussi une charte de partenariat pour ancrer le soutien de la Ville en faveur de NEUCHÂTELcentre, pour une durée de 5 ans. Il est aussi proposé de pérenniser la fonction de délégué au centre-ville.

2. Vision stratégique

Dans le programme politique 2014-2017, nous nous sommes engagés à promouvoir l'art de vivre et les capacités d'innovation qui caractérisent notre cité tout en faisant bénéficier les habitants de l'essor et des succès de leur ville.

Fort de la conviction que la ville de Neuchâtel a un rôle essentiel à jouer dans la cohésion cantonale et une voix non négligeable à faire entendre dans le concert des villes suisses, notre Conseil souhaite valoriser les atouts de Neuchâtel et lui donner une assise nationale.

Notre programme politique entend y contribuer, par des objectifs ambitieux mais réalistes et réalisables, doublés de nombreuses actions concrètes à mettre en œuvre par l'administration.

Trois axes sont privilégiés:

- renforcer la cohésion sociale et la citoyenneté,
- favoriser le développement économique et durable,
- faire rayonner Neuchâtel et son agglomération en Suisse et à l'étranger.

Dans ce cadre et avec votre soutien, notre Conseil entend par exemple mettre un accent tout particulier sur la revitalisation du centre-ville.

Nous souhaitons notamment mettre en réseau les commerçants et autres acteurs concernés, faciliter l'accès au cœur de Neuchâtel et accueillir des enseignes de qualité qui agissent comme attrait économique.

Les projets de centre de congrès et de valorisation du patrimoine s'inscrivent dans la stratégie de différenciation retenue, qui consiste à mettre en valeur ce qui rend unique le centre-ville, ses qualités et atouts. «Neuchâtel, art de vivre et innovation»: cette devise s'applique pleinement dans ce domaine également.

La vision stratégique pour le développement du centre-ville peut s'articuler autour de cinq axes, qui seront développés dans le présent rapport :

- Rendre accessible
- Embellir
- Bien achalander
- Animer
- Coordonner les relations entre partenaires

3. Processus et gouvernance

Dans ce chapitre, nous rappelons les différents organes qui ont été mis en place pour améliorer la gestion du centre-ville, les améliorations organisationnelles apportées et quelques actions entreprises avec les commerçants dans le but de générer un dialogue riche, dynamique et de qualité.

3.1 Ateliers participatifs à la HEG Arc «Centre-ville de Neuchâtel»

3.1.1 Le déroulement

Trois ateliers réunissant une quarantaine de commerçants du centre-ville de Neuchâtel, des membres de la Commission spéciale «Développement économique», le Conseil communal et neuf chefs de service, se sont déroulés les 18 février, 6 et 13 mars 2013 dans les locaux de la HEG Arc³.

Ces ateliers poursuivaient quatre objectifs :

1. Identifier et hiérarchiser les problèmes à résoudre (1er atelier).
2. Identifier des solutions et les insérer dans une stratégie (2e atelier).
3. Définir un plan d'action en classant ces solutions selon leur degré d'urgence (« feuille de route ») (3e atelier).
4. Trouver un consensus entre commerçants et autorités communales, au sujet des trois premiers objectifs.

Les participants (commerçants et chefs de service) ont été répartis dans les trois ateliers. Les membres du Conseil communal ont été intégrés au premier et au troisième.

Ce travail en groupe faisait ensuite l'objet d'un rapport présenté par un porte-parole pour une discussion générale.

Le premier atelier a permis d'identifier des éléments dont la synthèse fait apparaître 5 thèmes généraux:

- L'offre (et par conséquent la demande)
- Les rapports entre commerçants et la Ville
- La sécurité
- La mise en valeur des espaces
- La mobilité des personnes et des marchandises.

Le deuxième atelier avait pour objectifs de définir une mission (le but fixé), une stratégie (le chemin pour y parvenir), ainsi qu'un modèle organisationnel global (le véhicule pour mettre en œuvre la stratégie).

Il a été question de stratégie de différenciation, dans le but d'ajouter de la valeur à un produit ou un service, de stratégie de fragmentation, pour identifier des segments précis de clientèle pas ou mal servis dans une zone donnée, et d'innovation.

³ Voir « Centre-ville de Neuchâtel - Ateliers de travail – Rapport - Professeur Nicolas Babey - Institut de management des villes et du territoire (IMVT) – Haute école de gestion Arc - 10 avril 2013.

Il en résulte :

- Pour gagner en efficacité et pour diminuer les «coûts de transaction», les commerçants doivent se regrouper en une seule structure faîtière chargée de l'amélioration globale de l'offre.
- La Ville finance seule, par engagement ou mandat, un poste de gestionnaire de centre-ville chargé de la promotion économique et commerciale du centre-ville. Son rôle serait d'agir en coordination avec une organisation commerçante simplifiée et d'assurer une coordination transversale avec tous les services communaux, mais également cantonaux. Il aurait à développer et partager des informations de type stratégique, assumer la promotion immobilière des espaces commerciaux, assurer la coordination avec la plateforme RUN, etc.

Enfin, une proposition émanant également du Conseil communal a été présentée: «Les Autorités communales prennent et assurent le leadership des démarches concernant l'animation du centre-ville.»

Le troisième atelier, sur la base des travaux des deux premiers, a établi une feuille de route (cf. chapitre suivant).

3.1.2 Chaîne de valeur et plan d'action

La chaîne de valeur regroupe l'ensemble des mesures à prendre pour réaliser la stratégie de développement. C'est dans la chaîne de valeur que résident les avantages concurrentiels permettant au centre-ville commercial de répondre efficacement à la demande et de résister à la concurrence des grands centres commerciaux en périphérie, ainsi qu'à la montée en puissance du commerce en ligne.

La méthode de la HEG Arc a consisté, dans la chaîne de valeur à établir, à distinguer les activités de soutien et les activités de base.

Les activités de soutien regroupent les actions que les autorités politiques et administratives peuvent mettre en œuvre afin de développer le potentiel commercial du centre-ville : engagement d'un délégué au centre-ville, mobilier urbain, plan lumière, plan de mobilité, sécurité, propreté, conditions-cadres pour les horaires d'ouverture, végétalisation du centre-ville, valorisation du patrimoine, coordination entre dicastères, etc.

Les activités de base sont celles que les commerçants peuvent et doivent mettre en œuvre. Il s'agit d'actions orientées directement ou indirectement vers la promotion commerciale: fusion des associations de promotion, organisation d'événements promotionnels, marketing commercial, livraisons à domicile, rédaction d'une charte de qualité, réalisation à long terme d'une «marque centre-ville», etc.

Selon cette méthode, la clé du développement commercial du centre-ville réside dans la définition, la mise en œuvre et la coordination conjointe (Ville et commerçants) des activités de soutien et des activités de base de la chaîne de valeur. C'est le « cœur » de la stratégie: la réussite du projet de renforcement commercial du centre-ville de Neuchâtel dépend étroitement du contenu de la chaîne de valeur et de la capacité des Autorités politiques et administratives ainsi que des commerçants de coordonner leurs actions selon un calendrier commun de mise en œuvre ou «feuille de route».

C'est le troisième atelier qui a permis de rédiger cette «feuille de route», qui doit être mise en place conjointement par la Ville et les commerçants. Cet atelier avait les objectifs suivants:

1. Approfondir la mission principale de la structure commerciale faîtière
2. Affiner des propositions concrètes dans les domaines stratégique et organisationnel
3. Planifier la réalisation des propositions stratégiques et organisationnelles à court terme (1 à 2 ans), à moyen terme (3 à 5 ans) et à long terme (5 à 10 ans).

La feuille de route contient les points suivants :

Court terme :	Rayonnement régional Plan lumière Mobilier urbain Verdure Propreté Gestion de la mobilité Gestion de la sécurité Engagement d'un délégué au centre-ville Création d'une structure faîtière
---------------	--

Moyen terme :	Rayonnement national Gestion des horaires Approche des non-clients Prise en compte des personnes à mobilité réduite Mobilité durable des marchandises Mobilité durable des personnes Tourisme et «réalité augmentée» Charte de qualité
Long terme :	Rayonnement international Approche des non-clients Prise en compte des personnes à mobilité réduite Création d'une marque ou d'une identité forte

On peut affirmer en conclusion que la totalité des objectifs fixés pour ces ateliers a été atteinte, soit l'identification des problèmes principaux, la définition d'une stratégie, l'établissement d'une planification et la recherche d'un consensus.

3.1.3 Le poste de délégué au centre-ville

Par souci d'efficacité, le Conseil communal a décidé de faire appel à candidatures pour un délégué au centre-ville pour une durée déterminée. Trois candidats ont été auditionnés. Chacun devait présenter trois points:

- Analyse de la situation actuelle et des enjeux du centre-ville.
- Mise en œuvre de la stratégie présentée dans le rapport de la HEG Arc – plan d'action.
- Compétences et raisons pour lesquelles il estimait être la personne adéquate pour une fonction de délégué au centre-ville.

Le choix s'est porté sur l'ancien gérant de la librairie Payot, au bénéfice d'un large réseau et bien accepté par le monde des commerçants de la ville. Il a été engagé au 11 septembre 2013, jusqu'à fin juin 2014.

3.2 Répartition des sections au sein du Conseil communal

Suite à l'élection d'un de ses membres au Conseil d'Etat, le Conseil communal a procédé en juin 2013 au remaniement de diverses sections et a estimé pertinent de regrouper sous la même direction Urbanisme et Economie.

Sous un même toit, les décisions sont plus rapides avec à la clé un gain d'efficacité et de rationalisation. Cela allait dans le sens des mesures prises pour valoriser le centre-ville. C'était également une réponse au rapport issu des ateliers participatifs menés avec les commerçants et la HEG Arc, concernant le centre-ville.

3.3 Création de la Commission spéciale du Conseil général «Développement économique»

Votre Autorité, lors de la séance du 3 septembre 2012, a pris connaissance et débattu de la proposition interpartis 12-408⁴ en vue de la création d'une commission spéciale «Développement économique». L'arrêté y relatif a été adopté par 38 voix, sans opposition ni abstention.

La première séance de cette commission, le 17 décembre 2012, a été consacrée principalement à la fixation de son rôle et de son fonctionnement.

Une première mesure marquante fut la végétalisation du Ruau de la rue du Seyon, réalisée durant l'été 2013. Mesure déjà faite avec succès dans le passé.

La Commission a ensuite validé le premier plan d'action présenté par la Direction de l'Economie, en particulier les actions de valorisation du centre-ville et la création d'un poste de délégué au centre-ville. La rapidité dans l'engagement d'un délégué au centre-ville a permis de réaliser dans les meilleures conditions les actions de fin d'année, en collaboration avec les commerçants. Des animations inédites ont vu le jour comme la mise en lumière du centre-ville, l'illumination de la Collégiale, un mini concert d'Angie Ott et des Silent parties. Ces manifestations ont toutes rencontré un vif succès auprès du public. Depuis sa création, la Commission s'est réunie à huit reprises.

3.4 Création d'un Groupe de coordination centre-ville

En janvier 2014, un Groupe de coordination centre-ville a été créé au sein de l'administration communale, sous la conduite de la Direction de l'Economie.

Son rôle est clairement de favoriser la coordination des activités au centre-ville, en tenant compte de l'intérêt de ses acteurs et usagers, mais aussi des Services de la Ville.

⁴ Proposition interpartis par Mmes Martine Docourt Ducommun, Amélie Blohm Gueissaz et Catherine Loetscher Schneider, au sens de l'art. 137 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 2 novembre 2010.

Il va permettre d'avancer de manière consensuelle sur un certain nombre de dossiers cruciaux en tenant compte des intérêts multiples du centre-ville qui, rappelons-le, est aussi bien un lieu de vie et d'habitation, de commerce, de culture, de loisirs et d'histoire.

La composition du groupe est la suivante :

Déléguée Tourisme et Culture
Attachée aux personnes âgées
Chargée de communication
Délégué à la mobilité au développement durable et à l'environnement
Délégué au centre-ville
Chef du Service des parcs et promenades
Chef du Service de l'aménagement urbain
Responsable voie publique
Délégué culturel
Chef de la gestion financière
Chef du Service de la voirie
Chargé de mission du Conseil communal
Chef du Service juridique

Ce groupe a été conçu pour gagner en efficacité sans multiplier les réunions. Il doit permettre de mieux coordonner le travail des Services et donc de gagner du temps et de l'efficacité. Il s'est immédiatement attelé aux sujets suivants :

- Définition de la notion de centre-ville (tracer clairement le ou les périmètres sur lesquels ce groupe va travailler).
- Réflexion sur l'occupation de la Place des Halles et des terrasses en ville de Neuchâtel.
- Création d'un fichier centralisé des animations du centre-ville. Ce fichier doit dans un premier temps être constitué à usage interne, puis, lorsque son fonctionnement sera fiabilisé, il sera mis à disposition du public.
- Réflexions sur la sécurité au centre-ville.

3.5 Actions des commerçants

3.5.1 Fusion entre Pro Neuchâtel et NCV

Comme mentionné au chapitre 1, le 5 mars 2014 Pro Neuchâtel et Neuchâtel un Cœur en Ville (NCV) ont fusionné avec l'accord unanime des membres présents dans les deux assemblées réunies parallèlement.

Cette nouvelle association, portant le nom de NEUCHÂTELcentre, ambitionne de réunir un maximum de membres, aussi bien du côté des commerçants à proprement parler que du côté des prestataires de service qui occupent les étages du centre-ville (avocats, médecins, etc.).

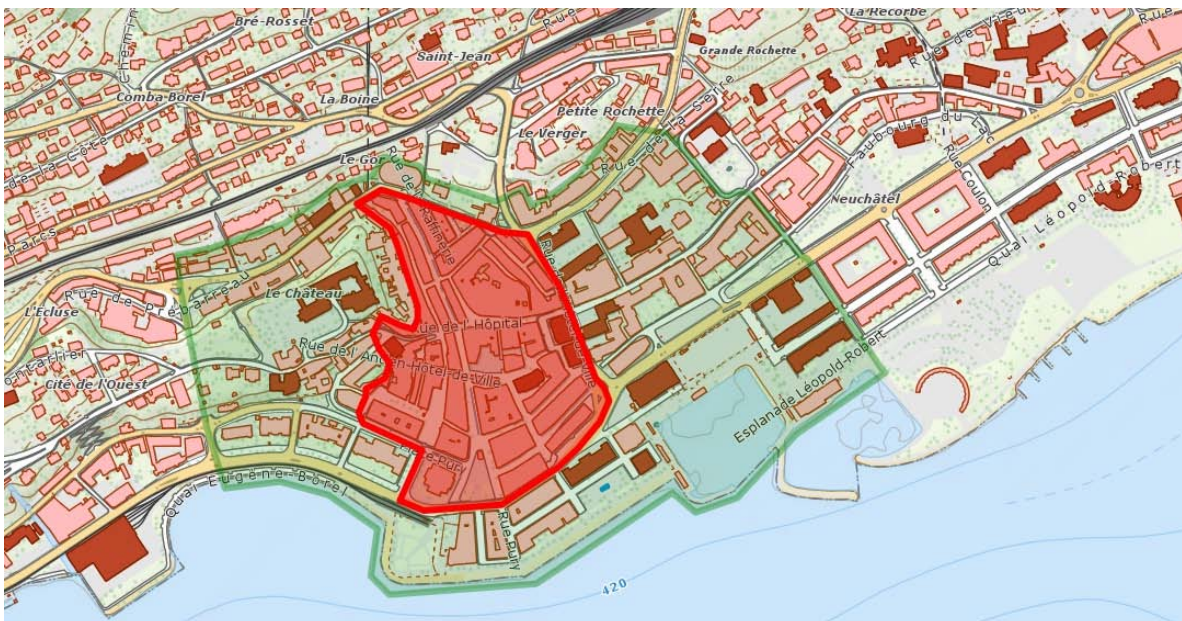
Il va sans dire que le président et le comité élus avaient anticipé leur élection et avaient préparé une organisation optimum pour agir le plus rapidement possible, sachant que leur première échéance serait la Quinzaine neuchâteloise prévue du 22 au 31 mai 2014.

4. Plan stratégique

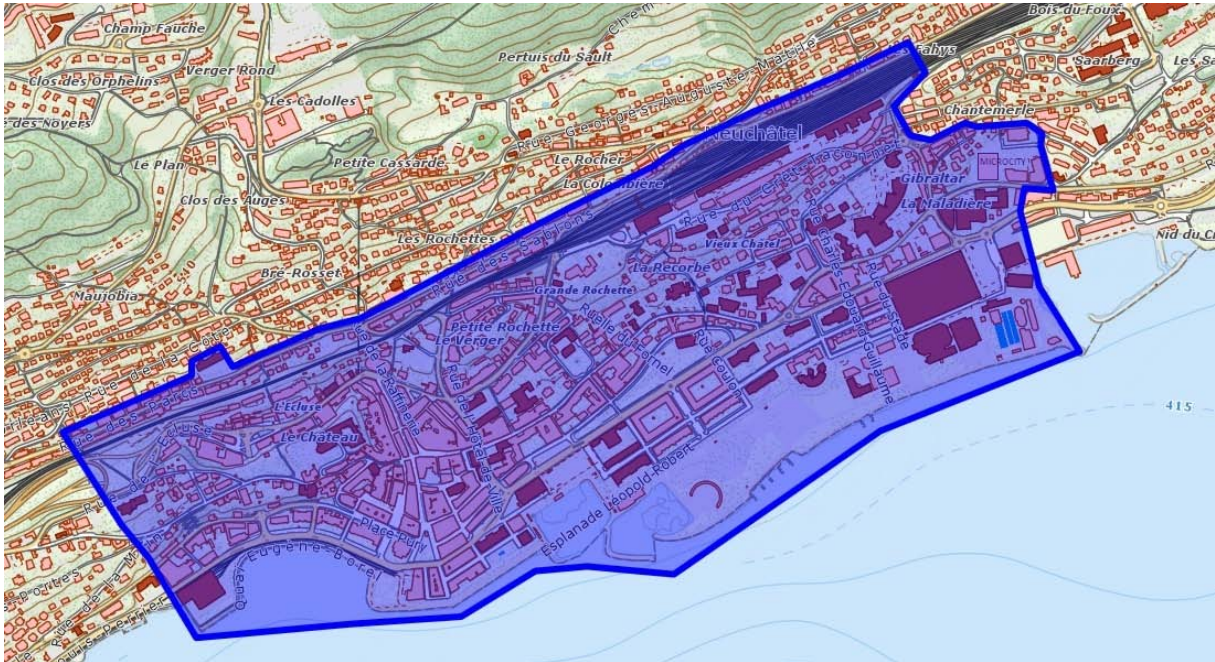
Lorsqu'on s'attaque à la définition du centre-ville et donc de son périmètre, il apparaît rapidement qu'il doit s'agir de cercles concentriques. Le plan ci-après en définit trois : le Cœur de la ville (la zone piétonne), le centre-ville et le grand-centre. Sans oublier que des pôles gravitent autour de la ville, comme Serrières ou encore La Coudre.

A ce stade, il est important de préciser deux aspects au sujet de ces cercles.

- Ils se modulent en fonction des différentes politiques sectorielles de la ville. Ainsi, la notion de centre-ville n'est pas la même pour le Service des Parcs et promenades ou celui de la Culture. A titre d'exemple, la Case à chocs est un lieu culturel se trouvant au centre-ville d'un point de vue culturel, alors que d'un point de vue commercial, cet endroit n'en fait pas partie.
- La définition de ces cercles n'est pas figée. Avec le temps, elle est amenée à évoluer, à l'image de la ville elle-même par ailleurs.



Cœur de ville (rouge) et centre-ville (vert).



Grand-centre (bleu).

L'objectif est de faire de la vitalisation du centre-ville de Neuchâtel un exemple national qui fasse parler de lui dans tout le pays, voire au-delà, et ceci dans un délai de cinq ans, en visant le 40^{ème} anniversaire de la zone piétonne.

En accord avec la devise « Art de vivre et innovation », il s'agit de mettre en valeur les atouts d'une ville qui en compte de nombreux, afin de la rendre à la fois agréable à vivre pour ses habitants et attractive pour toutes les personnes qui souhaitent y passer un séjour épanouissant.

Aux atouts existants, il faudra ajouter des éléments d'innovation, comme des apports modernes et écologiques de mobilité, la technologie de la «réalité augmentée» (notamment celle des supports multimédias et des bornes informatiques) pour assurer une meilleure connaissance et utilisation des services disponibles (commerces, prestataires, culture, etc.) et des aménagements urbains qui valorisent le patrimoine et aident les usagers dans leurs parcours.

Nous proposons les buts et mesures suivantes :

4.1 Renforcer l'accessibilité du centre-ville

Assurer la coexistence la plus harmonieuse possible entre les différents usagers de l'espace public reste un but que nous poursuivons, tout comme le développement de la mobilité partagée.

Cela suppose un équilibre entre différents intérêts, à savoir les transports, la sécurité, l'esthétique, la vie économique, l'accessibilité au

centre et la qualité de vie. Le défi consiste à orchestrer différentes formes de mobilité: déplacements pédestre et cycliste, transports publics et transports individuels motorisés. Il s'agit de penser la ville dans sa globalité, avec ses habitant-e-s, sa vie économique, culturelle et sociale.

Il existe aujourd'hui trois parkings en ouvrage qui bordent le centre-ville et dont l'utilité n'est plus à démontrer. Le projet prévu sur la Place Alexis-Marie Piaget devrait encore renforcer l'irrigation du centre-ville.

L'idée est d'agir progressivement, sur la base d'une vision globale de la situation du centre-ville et de la ville dans son ensemble, comme cela se fait au travers du processus participatif engagé au printemps 2014, projet après projet. Ce n'est qu'ainsi qu'il est possible de rendre le centre-ville plus accessible et donc plus attractif pour les gens qui souhaiteront s'y rendre pour leurs achats ou leurs loisirs, y compris au travers des P+R pour celles et ceux qui viennent travailler au centre-ville.

Il est nécessaire de modifier la perception qu'ont les usagers des tarifs des parkings du centre-ville, en offrant par exemple des heures de parking. Les parkings souterrains de Neuchâtel étant dans une gamme de prix très raisonnable par rapport à d'autres villes, il s'agit de le faire comprendre tout en faisant des efforts pour en alléger encore le poids. A cet effet, une coordination tripartite sera instaurée cette année, entre les sociétés de parking, les commerçants et la Ville de Neuchâtel.

Par ailleurs, un processus participatif sur ce thème sera aussi défini cette année encore, avec l'ensemble des acteurs clés de la mobilité et dans un esprit clairement multimodal. Mis en œuvre en 2015, il portera sur un périmètre incluant la gare, les places Pury et Numa-Droz. Un des objectifs de cette démarche est d'établir un cahier des charges pour un nouveau projet d'aménagement de la place Numa-Droz.

L'accessibilité au centre-ville passe aussi par des indications claires sur les moyens à utiliser pour s'y rendre. Les visiteurs et touristes qui débarquent à la gare CFF méritent une meilleure signalisation pour savoir comment se rendre dans le centre, à pied, en bus ou en taxi, par exemple.

Il y a aujourd'hui un large consensus sur le fait que la zone piétonne, et en particulier la Rue du Seyon, n'en est plus vraiment une. Une présence trop importante de véhicules, tout au long de la journée et non seulement aux heures des livraisons, ainsi que la présence des bus et le parcage sauvage de véhicules, sont des éléments qui trahissent l'esprit de cette zone piétonne et la rendent même dangereuse.

Il est nécessaire de revoir les règles de fréquentation de ce secteur et de les faire respecter. Pour ce faire, un nouveau processus de

concertation sera menée pour régler les problèmes identifiés et trouver des solutions partagées par la Ville et les acteurs du centre-ville.

Notre programme politique et sa planification quadriennale des investissements proposent également de poser des bornes d'accès dans certains secteurs stratégiques du centre-ville.

4.2 Embellir le centre-ville et valoriser ses atouts

Neuchâtel a la chance de posséder un patrimoine exceptionnel qui mérite largement d'être mis en valeur. Par des aménagements adéquats, des lumières soigneusement choisies, il est possible de valoriser ces atouts.

Les places de la ville sont des lieux aussi emblématiques que conviviaux, qui jouent un rôle non négligeable dans la qualité que nous voulons donner au centre-ville. Elles peuvent aussi permettre une meilleure promotion de la ville et de ses activités.

En outre, du mobilier urbain moderne et bien adapté aux besoins des usagers, une décoration florale de qualité, comme l'expérience faite avec le Ruau de la Rue du Seyon en 2013 et très appréciée des acteurs du centre-ville comme de ses usagers, permettront d'embellir et de mettre en valeur un cadre que nous voulons convivial.

Notre objectif est de veiller à une bonne intégration de la nature en ville. Le travail de fleurissement et de végétalisation du centre-ville, entrepris par le Service des Parcs et Promenades, doit être poursuivi afin d'enrichir la biodiversité et embellir des secteurs clés. Un accent particulier sera mis sur la Place Pury, par exemple. Ces différents éléments ont clairement pour but de rendre la ville plus belle et plus attrayante.

Ce qui a été réalisé fin 2013 en matière d'éclairage de Noël dans les rues de la ville, ainsi que les éclairages de la Place des Halles, de la Place du Banneret ou encore de la Collégiale, a été largement apprécié par la population qui a vu là une belle occasion de revisiter sa ville, y compris lors de promenades dominicales. Cet effort sera renouvelé.

Pour l'année 2014, il a été convenu d'éclairer particulièrement les Caves du Palais rénovées, l'Hôtel de Ville, la Place du Banneret, ainsi que la Maison des Halles. Les fontaines, nombreuses et importantes en ville de Neuchâtel, seront aussi soigneusement éclairées. Ainsi, chaque année, une part nouvelle sera mise en valeur, jusqu'à obtenir l'éclairage global souhaité.

Préserver et maintenir la propreté de la ville est aussi un élément qui permet de mettre en valeur ses beautés. Pour cela, la voirie a déjà mis sur pied plusieurs programmes d'intervention ciblés et ne cesse d'étudier des solutions pour améliorer encore la propreté des rues et espaces urbains.

De plus, divers programmes de préventions doivent permettre d'éviter des dégradations au patrimoine, par exemple les tags contre lesquels l'association VillaBlanca, soutenue par la Ville, lutte au moyen d'abonnements d'entretien proposés aux propriétaires de bâtiments. La Ville a également développé depuis 2008 une politique active d'élimination des tags sur ses propres bâtiments ainsi que dans l'espace public. Par ailleurs, des créations artistiques ont été soutenues, à l'exemple des graffitis réalisés sur la place du 12 septembre.

Embellir c'est aussi faire connaître ce qu'il y a de beau, d'intéressant, voire d'unique dans notre ville. Cela peut se faire de plusieurs manières, aussi bien à travers les Journées européennes du patrimoine (une belle occasion de mettre en avant nos trésors) qu'au travers d'animations ponctuelles, comme des concerts dans des lieux insolites ou des actions de poétisation de la cité.

4.3 Bien achalander le centre-ville

Bien achalander, veut dire à la fois offrir les commerces et les services adéquats tout en assurant une fréquentation qui permet la rentabilité. Il s'agit donc de créer les conditions d'une répartition optimum des commerces et des services, tout en attirant au centre-ville le plus de clients possible. La qualité de l'offre commerciale est un facteur clé de l'attractivité du centre-ville.

Le projet d'un grand magasin sur la Place Alexis-Marie Piaget est un élément qui va dans ce sens, afin d'attirer au centre-ville une clientèle nouvelle et nombreuse qui ne manquera pas de fréquenter aussi les autres commerces et les établissements publics.

Par ces propres possessions immobilières, ou par une connaissance accrue de la réalité immobilière du centre-ville, en particulier des espaces vacants, les services de la Ville pourront influencer sur le choix des

implantations futures, assurant ainsi une meilleure répartition des commerces et services. L'implantation au centre-ville dans un espace commercial propriété de la Ville, il y a quelques années, d'une fromagerie de grande qualité est exemplatif de cette volonté politique.

4.3.1 Cartographies des locaux vides et de la structure économique du centre-ville

La connaissance du terrain est la clé d'une bonne maîtrise de son évolution. Il importe d'avoir une vision claire de la situation des commerces au centre-ville et en particulier des locaux vides, afin de pouvoir conseiller toute personne ou collectivité intéressées par une implantation en ville de Neuchâtel.

Cette connaissance, et sa mise à jour régulière, permettront à la Ville de devenir incontournable dans les dialogues liés aux implantations au centre-ville.

Il va sans dire que la connaissance du tissu commercial, ainsi que des services du centre-ville, est une condition sine qua non d'un bon travail sur ce tissu.

D'autre part, un dialogue constructif avec les propriétaires de locaux doit permettre de maintenir les prix des locations commerciales dans des limites acceptables pour tous les types de commerces, petits et grands, commerces locaux ou issus de chaînes nationales et internationales. De plus, ce dialogue peut induire aussi des choix qui assurent une bonne répartition des commerces au centre-ville, afin d'améliorer l'offre et répondre au mieux à tous les types de demandes.

4.3.2 Implication des autorités de la ville dans les implantations de commerces

Bien qu'aucune loi ne permette d'intervenir sur le choix des implantations au centre-ville, l'intervention des autorités est possible sous plusieurs formes.

En devenant un acteur incontournable comme mentionné ci-dessus, mais aussi en allant chercher des enseignes de renom (comme c'est le cas pour le projet Manor à la place Alexis-Marie Piaget), en négociant des implantations avec les propriétaires (comme dans les bâtiments Armourins et Coquillon, en évitant l'implantation d'un cinéma multisalles) ou encore en favorisant des implantations à forte valeur ajoutée (comme dans le cas d'Heidi.com).

4.4 Animer le centre-ville

Un centre-ville judicieusement animé est attractif. Il convient donc d'assurer des animations, de les coordonner ou de les soutenir en les répartissant tout au long de l'année, en assurant un juste équilibre dans les genres afin de satisfaire un public large et varié.

Sans gêner les activités commerciales et de services, il est parfaitement possible de rendre le centre-ville plus attractif, par des animations qui amènent des clients potentiels en ville, afin qu'ils découvrent ou redécouvrent leur ville et tous ses attraits. Des animations bien ciblées peuvent permettre une meilleure connaissance de la ville.

A cet égard, les nombreuses animations culturelles organisées en ville de Neuchâtel, à côté des animations purement commerciales, participent aussi à l'animation de la ville et ont un rôle très important à jouer dans l'attractivité de la cité.

À noter que nous continuerons de développer, avec police neuchâteloise, une politique de sécurité de proximité pour veiller au respect du cadre dans lequel s'articulent les différentes animations et de la qualité de vie des habitants, comme des usagers du centre-ville.

4.4.1 Mise sur pied de diverses animations de fin d'année

Fin 2013, les animations mises en place par la ville de Neuchâtel en collaboration avec les commerçants ont été plébiscitées par les habitants.

Une ville bien animée au moment des fêtes de fin d'année est assurée de voir sa fréquentation et celle de ses commerces se développer.

Il convient d'offrir un cadre agréable et festif, sous la forme de mise en lumière des espaces emblématiques comme la Place des Halles par exemple, ainsi que des rues du centre-ville.

Il faut aussi assurer des animations qui plaisent aux usagers du centre-ville, sans pour autant prêter les activités commerciales de cette période de l'année, souvent cruciales pour la vie des commerces.

4.4.2 Soutenir financièrement les animations commerciales réalisées par NEUCHÂTELcentre

On sait que les commerçants œuvrent au quotidien pour l'animation du centre-ville, au travers de leurs activités, mais aussi en mettant sur pied, de manière bénévole, des animations qui ont pour but d'attirer un maximum de chalands dans les rues du centre-ville. Il appartient à la

Ville de Neuchâtel d'aider financièrement à la bonne réalisation de ces animations qui vont au-delà des aspects purement commerciaux.

À ce titre, la Quinzaine neuchâteloise par exemple, remise au goût du jour par NCV, retrouve peu à peu son lustre d'antan.

Le Nouvel An chinois, qui prend place depuis quelques années dans le secteur du Temple du Bas est un autre exemple de ces animations organisées par les commerçants et qui offre des activités aussi intéressantes que festives en attirant du monde au centre-ville.

4.4.3 Ouverture d'un dimanche avant Noël et animations idoines

La nouvelle loi sur les heures d'ouverture des commerces, en vigueur depuis le 1^{er} avril suite au vote cantonal du 24 novembre 2013, permettra d'ouvrir un dimanche par année.

Cette ouverture se fera sans nul doute un dimanche avant Noël, un jour crucial pour les activités commerciales. Elle permettra ainsi aux commerces du centre-ville de ne plus voir fuir leurs clients vers d'autres villes de la région ou en France voisine.

Il faudra cependant, pour assurer la fréquentation du centre-ville, organiser ce jour-là des animations aptes à retenir les habitants dans leur ville, voire à susciter leur passage au centre-ville, et attirer un cercle plus large de clientèle. Les animations organisées par la Ville de Neuchâtel et les commerçants seront de première importance pour la réussite de cette journée, de même que la participation des restaurateurs à cette ouverture exceptionnelle.

4.5 Organisation des relations entre partenaires

L'exemple des relations et du dialogue entre les commerçants et la Ville est parlant. Un travail en commun, des objectifs coordonnés et des contacts réguliers sont la clé d'une démarche dynamique et constructive.

Cet exemple peut être reproduit avec plusieurs partenaires, pour donner davantage encore de dynamisme au centre-ville de Neuchâtel, de mieux se coordonner et répondre aux besoins et souhaits de chacune et chacun.

Par ailleurs, la collaboration avec la HEG Arc va être maintenue, tant pour le suivi de la mise en œuvre de la stratégie définie que pour réaliser d'autres projets dans ce cadre. Et il ne faudrait par ailleurs pas oublier les habitants du centre-ville, qui sont probablement les premiers

partenaires à intégrer dans son évolution, le centre-ville étant d'abord un lieu de vie au sens large et dont l'usage est extrêmement multiple et varié.

4.5.1 Engagement d'un délégué au centre-ville

Déjà évoqué au chap.3, l'engagement d'un délégué au centre-ville permet d'assurer une bonne interface entre les autorités et les commerçants, voire les prestataires de service du centre-ville. Son rôle de communication, de soutien aux activités, d'appui dans la réalisation de la feuille de route issue des ateliers de la HEG Arc, ainsi que la recherche de bonnes idées réalisées ailleurs, doit permettre de maintenir l'excellent dialogue initié au printemps 2013, de le nourrir et de le développer.

On a déjà pu se rendre compte que cette fonction remplissait pleinement son rôle aussi bien en matière d'animations de fin d'année que dans le cadre de la fusion entre Pro Neuchâtel et NCV, qui a donné naissance à NEUCHÂTELcentre. La nouvelle association est bien organisée et dynamique, grâce justement au dialogue nourri entre les autorités et les commerçants. De plus, elle permet de mieux coordonner le travail entre les différents services de la Ville et les acteurs du centre-ville.

4.5.2 Suivi de l'évolution des associations de commerçants et organisation d'un partenariat

La création de NEUCHÂTELcentre dans le contexte d'un dialogue intense, dynamique et riche entre Ville et commerçants, permet d'assurer un suivi optimum de ses activités. Avec un délégué au centre-ville participant à toutes les réunions de l'association, un partenariat constructif peut être envisagé.

Nous soumettons à votre Autorité un arrêté qui fera l'objet d'une convention de partenariat, selon les modalités suivantes :

- Organiser des animations commerciales tout au long de l'année au centre-ville.
- Inviter systématiquement le délégué au centre-ville aux réunions de comité exécutif.
- Présenter une situation financière tous les trimestres, les comptes annuels, ainsi qu'un budget prévisionnel.

La Ville de Neuchâtel s'engage, quant à elle, à verser une subvention annuelle pour la période 2015 - 2019.

4.5.3 Création d'un fichier public des animations du centre-ville

Neuchâtel offre de nombreuses activités, mais elles ne sont pas toujours suffisamment connues. Aussi, un fichier ou site Internet réunissant l'ensemble des animations prévues en ville serait le bienvenu. Il pourrait être créé dans le cadre du Groupe de coordination centre-ville afin d'en assurer un bon fonctionnement et d'en fiabiliser le contenu (sources des informations, mise en forme, maintenance du fichier, diffusion, etc.). D'abord à usage interne, il sera diffusé à l'externe une fois sa fiabilité assurée.

4.5.4 Promotion touristique

Intimement lié à la ville, le tourisme participe amplement à la construction de politiques d'attractivité urbaine. Loin d'être une activité superficielle se superposant à la vie urbaine, il participe à son développement et au défi de redynamisation du centre-ville.

Comme énoncé dans notre programme politique, il est fondamental d'utiliser de manière systématique tous les potentiels (beauté des sites et des paysages, offre culturelle, richesse du patrimoine historique et bâti, etc.) pour promouvoir l'image de Neuchâtel en tant que ville attractive.

Concernant le centre-ville, il s'agit d'aménager puis de promouvoir des lieux et des espaces partagés (espaces publics, lieux culturels, promenades lacustres, etc.) concentrant des pratiques locales, excursionnistes, touristiques selon des modalités et des temporalités multiples. Les mobilités urbaines contemporaines et leurs impacts touristiques sont également à mettre en rapport avec l'évolution technologique.

C'est parce que le tourisme est une activité capable de susciter des dynamiques créatrices et positives, qu'il importe à notre Conseil de mettre en place des opérations de mise en valeur du patrimoine, de poursuivre et d'intensifier des collaborations avec les différents protagonistes du domaine touristique, tels que Tourisme neuchâtelois, la société de navigation LNM, la Fondation Trivapor, pour n'en citer que quelques-uns, ou encore de reconfigurer la signalétique.

4.5.5 Visites à d'autres villes

Si nous avons l'ambition de mettre sur pied une vitalisation exemplaire pour Neuchâtel, ce n'est cependant pas la première ville à tenter cette approche et de nombreuses idées sont à prendre et des exemples à suivre. Besançon et Sion ont apporté des solutions dignes d'intérêt.

Besançon a créé un véritable Marché de Noël, qui a son âme propre. D'autres villes devront être approchées pour trouver des solutions originales et pérennes. On pense volontiers à Bienne, Lausanne, mais aussi à des villes d'importance moyenne en France ou en Belgique.

4.5.6 Processus participatif

Lors d'enjeux d'importance, tant pour la population que pour les Autorités, un processus participatif s'avère être un instrument décisionnel particulièrement efficace. Il permet de confronter les idées de chacun et de les mûrir ensemble. Au terme de cette démarche où les idées ont ainsi été confrontées, les chances de succès sont bien plus grandes. Les expériences passées ont montré la fracture qui existait parfois entre l'avis des autorités et celui des citoyens. La concertation doit être valorisée pour développer le centre-ville. Cette approche permet de rassembler et fédérer autour d'une dynamique positive et innovante.

Au moment de la rédaction du présent rapport, un processus participatif sur l'avenir centre et rives est en cours et au vu du succès que l'exposition « Centre et Rives » au Musée d'Art et d'Histoire a rencontré, il n'y a aucun doute sur la pertinence de solliciter le public pour de tels enjeux. Public qui a, par ailleurs, manifesté le désir de participer à des ateliers afin de débattre de l'avenir des Jeunes-Rives et de la place Alexis-Marie Piaget comme déjà évoqué plus haut.

Dans ce cadre, un processus participatif impliquant les commerçants et la Chambre du commerce et de l'industrie, à nouveau sous l'égide de la HEG Arc, est mis sur pied. Il porte principalement sur le projet d'implantation d'un Grand magasin sur la place Alexis-Marie Piaget. Les premières séances débuteront en juin 2014.

Ces différentes démarches participatives montrent clairement qu'on n'oublie pas les habitants du centre-ville, de la ville, voire de la région: à chaque étape, ils ont été appelés à donner leur avis au moyen de questionnaires, de portes ouvertes ou de réunions de différents types, avis dont il sera tenu compte lors de la présentation des résultats du processus par la CEAT (Communauté d'étude et d'aménagement du territoire).

4.5.7 Développement de la technologie de la réalité augmentée et/ou de bornes interactives d'information au centre-ville

Impossible dans l'espace hyper technologique actuel de faire l'impasse sur les nouvelles technologies qui évoluent sans cesse, apportant de nouvelles questions et de nouveaux besoins, ainsi que les solutions pour y répondre.

Il en va aujourd'hui de plusieurs technologies permettant d'informer les usagers du centre-ville de manière globale ou individuelle ou de réalité augmentée. Il n'est pas de semaine qui ne voie pas son lot de nouveautés technologiques pour améliorer le contact entre les commerces, les prestataires et leurs clients.

Avec l'appui et la collaboration des collectivités ou d'entreprises à la pointe de ces innovations, il nous incombe de développer des pistes porteuses et sensées pour notre centre-ville. On pense à la collaboration entre Heidi.com et Samsung, aux projets de la HEG Arc, qui vont tous dans le sens d'un apport important de communication. Il s'agit d'informer de manière plus ciblée, sans pour autant être intrusif.

Aujourd'hui, le problème n'est plus de savoir si l'information existe ou non, mais de trouver celle qui est utile dans un flot continu. Il est important d'accompagner cette démarche, aussi bien pour les activités du centre-ville que pour celles de la Ville de Neuchâtel elle-même, en assurant les contenus qui se trouveront dans le «cloud» informatique et informationnel et en aidant à leur utilisation via des supports variés et en perpétuelle évolution.

5. Consultation

Les Commissions du Conseil général suivantes seront consultées:

- Financière
- Développement économique

6. Conclusion

Nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère pour le développement et la valorisation de centre-ville de Neuchâtel. Notre Conseil partage avec votre Autorité et tous les acteurs du centre-ville la volonté manifeste de réussir le pari d'une nouvelle dynamique, créatrice de valeurs.

Aujourd'hui, nous vous proposons de pérenniser la fonction de délégué au centre-ville, ainsi que la subvention en faveur de l'Association NEUCHÂTELcentre.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de valider la stratégie objet du présent rapport, d'adopter les arrêtés y relatifs et de classer les postulats nos 156 et 168 ainsi que les motions nos 295 et 297.

Neuchâtel, le 5 mai 2014

Au nom du Conseil communal :

Le président,

Le chancelier,

Olivier Arni

Rémy Voirol

Projet I

Arrêté
concernant l'octroi d'une subvention annuelle à
l' Association « NEUCHÂTELcentre »

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Une subvention annuelle de 100'000 francs est accordée à l'Association "NEUCHÂTELcentre" pour les années 2015 à 2019.

Art. 2.- L'Association "NEUCHÂTELcentre" perçoit la subvention annuelle telle que définie à l'article premier pour autant que les conditions de convention de partenariat qui la lie à la Ville de Neuchâtel soient respectées.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet II

Arrêté
concernant l'engagement d'un délégué au centre-ville

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Une fonction de délégué au centre-ville est instituée au sein de l'Administration communale.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

CONVENTION DE PARTENARIAT

entre

LA VILLE DE NEUCHÂTEL,
d'une part,

et

NEUCHÂTELcentre
d'autre part.

I. PRÉAMBULE

Neuchâtel un Cœur en ville et Pro Neuchâtel ont accepté, lors des assemblées générales du 5 mars 2014, de fusionner et de créer une nouvelle association dénommée NEUCHÂTELcentre.

Cette nouvelle association a pour but de mettre en place des conditions-cadres favorables au développement économique du centre-ville ainsi que d'en dynamiser les activités économiques, notamment en favorisant le développement et l'extension du commerce local par l'organisation de manifestations adéquates et toutes activités de nature à animer la ville d'un point de vue commercial.

La Ville de Neuchâtel, de son côté, s'est engagée à développer plusieurs axes stratégiques de nature à favoriser l'attractivité du centre-ville. Une Commission spéciale « Développement économique », un délégué au centre-ville ainsi qu'un Groupe de coordination Centre-ville contribuent au bon déroulement et au succès de cette démarche.

Des actions à court et à moyen terme sont envisagées. Pour cela, les parties conviennent d'un partenariat pour la période 2015 à 2019 selon les dispositions ci-après.

Table des matières

Introduction

1. Contexte

2. Vision stratégique

3. Processus et gouvernance

3.1 Ateliers participatifs à la HEG Arc « Centre-ville de Neuchâtel »

3.1.1 Le déroulement

3.1.2 Chaîne de valeur et plan d'action

3.1.3 Le poste de délégué au centre-ville

3.2 Répartition des sections au sein du Conseil communal

3.3 Création de la Commission spéciale du Conseil général «Développement économique »

3.4 Création d'un Groupe de coordination centre-ville

3.5 Actions des commerçants

3.5.1 Fusion entre Pro Neuchâtel et NCV

4. Plan stratégique

4.1 Renforcer l'accessibilité du centre-ville

4.2 Embellir le centre-ville et valoriser ses atouts

4.3 Bien achalander le centre-ville

4.3.1 Cartographies des locaux vides et de la structure économique du centre-ville

4.3.2 Implication des autorités de la ville dans les implantations de commerces

4.4 Animer le centre-ville

4.4.1 Mise sur pied de diverses animations de fin d'année

4.4.2 Soutenir financièrement les animations commerciales réalisées par NEUCHÂTELcentre

4.4.3 Ouverture d'un dimanche avant Noël et animations idoines

4.5 Organisation des relations entre partenaires

4.5.1 Engagement d'un délégué au centre-ville

4.5.2 Suivi de l'évolution des associations de commerçants et organisation d'un partenariat

4.5.3 Création d'un fichier public des animations du centre-ville

4.5.4 Promotion touristique

4.5.5 Visites à d'autres villes

4.5.6 Processus participatif

4.5.7 Développement de la technologie de la réalité augmentée et/ou de bornes interactives d'information au centre-ville

5. Consultation

6. Conclusion

- Annexes :
- Arrêté concernant l'octroi d'une subvention annuelle à l' Association « NEUCHÂTELcentre »
 - Arrêté concernant l'engagement d'un délégué au centre-ville
 - Convention de partenariat entre la Ville de Neuchâtel, d'une part, et NEUCHÂTELcentre d'autre part